

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

Membres :

- en exercice	41
- présents	30
- représentés	11
- excusés	0
- votants	41

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/12/15-17

OBJET : Candidature à l'appel à projets « gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau » : demande d'aide financière à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'an deux mille seize, le quinze décembre à neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 8 décembre 2016, se sont réunis Salle de l'Espélidou - 111 route des Moulins de Paillass à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Roland BRUNO	Jeanne-Marie CAGNOL
Jean-Pierre TUVÉRI	Jean PLENAT	Patrice AMADO
Alain BENEDETTO	Céline GARNIER	Nathalie DANTAS
Philippe LEONELLI	Sylvie GAUTHIER	Charles PIERRUGUES
Marc Etienne LANSADE	Audrey TROIN	Thierry GOBINO
Anne-Marie WANIART	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Bernard JOBERT	Valérie MASSON-ROBIN	Hélène BERNARDI
Jean-Jacques COURCHET	René LE VIAVANT	Michèle DALLIES
Raymond CAZAUBON	Robert PESCE	Michel FACCIN
Florence LANLIARD	Anne KISS	Frank BOUMENDIL

Membres représentés :

Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Philippe LEONELLI
Eric MASSON donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN
Laëtitia PICOT donne procuration à Marc Etienne LANSADE
Jonathan LAURITO donne procuration à René LE VIAVANT
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN
François BERTOLOTTO donne procuration à Anne KISS
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Bernard JOBERT
Frédéric BRANSIEC donne procuration à Florence LANLIARD
Pierre-Yves TIERCE donne procuration à Michel FACCIN
Sylvie SIRI donne procuration à Jean-Pierre TUVÉRI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016
Publication : 19/12/2016

Délibération n° 2016/12/15-17

OBJET : Candidature à l'appel à projets « gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau » : demande d'aide financière à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le rapporteur expose :

Il est rappelé que la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a notamment pour objectif de clarifier et de simplifier l'organisation territoriale par l'extension des compétences des EPCI à fiscalité propre, et la suppression des syndicats de communes. Dans ce cadre, les compétences « eau » et « assainissement » deviennent, pour les communautés de communes, des compétences optionnelles à compter du 1^{er} janvier 2018 et obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2020.

Par délibération n° 2016/02/03-15 du 3 février 2016, le Conseil communautaire a adopté le calendrier suivant : 1^{er} janvier 2018 pour le transfert de la compétence « eau », et 1^{er} janvier 2019 pour le transfert de la compétence « assainissement ». À noter que le transfert de la compétence « assainissement » concerne à la fois l'assainissement des eaux domestiques mais également la gestion des eaux pluviales urbaines.

Afin d'encourager les collectivités à anticiper ce transfert de compétence dans les meilleures conditions, l'Agence de l'eau a décidé de lancer un appel à projets permettant d'accompagner les collectivités dans cette tâche, grâce notamment au financement des actions et études nécessitées par les transferts ci-dessus. Les dossiers de demande d'aide déposés avant le 30 juin 2017 pourront bénéficier d'une aide majorée de 80 %.

Le programme de l'action à conduire comprendra la réalisation d'une étude de « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au transfert des compétences eau et assainissement à la CCGST » comprenant les 3 volets suivants :

1. **Établir un état des lieux des services de l'eau et de l'assainissement :**
 - état des lieux administratif et juridique ;
 - état des lieux technique ;
 - état des lieux comptable et financier.
2. **Définir l'organisation et les missions du futur service**
Cette étude porte sur l'organisation du nouveau service de l'eau et de l'assainissement à créer au sein de la CCGST.
3. **Assister la CCGST et le SIDECM pour les opérations de transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement : opérations administratives, institutionnelles, patrimoniales, comptables et financières.**

Cette étude confiée à un bureau d'études spécialisé dans le cadre d'un marché public de prestations intellectuelles sera accompagnée d'un suivi et d'une coordination mise en œuvre par un agent affecté en provenance du SIDECM et spécialisé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (régie ETP 20 %).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000204-DE

Accusé certifié exécutoire

2

Réception par le préfet : 19/12/2016
Publication : 19/12/2016

Le coût de l'opération est estimé à 128 000 euros hors taxes, dont :

- étude confiée à un prestataire : 100 000 euros HT ;
- suivi, animation et coordination en régie (ETP ingénieur 20 % sur 2 ans) : 28 000 euros HT.

Il est proposé d'autoriser monsieur le président à déposer auprès des services de l'Agence de l'Eau une candidature dans le cadre de l'appel à projets « gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau ».

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 12/2016 du 29 mars 2016 portant schéma départemental de la coopération intercommunale du Var ;

Vu la délibération n° 2016/02/03-15 du Conseil communautaire du 3 février 2016 portant adoption des futurs transferts de compétences ;

Vu le règlement de l'Agence de l'eau pour l'appel à projets 2016-2018 « gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau » ;

Vu le cahier des charges élaboré conjointement par le SIDECEM et la Communauté de communes : « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes ».

CONSIDÉRANT la nécessité d'anticiper au mieux sur le plan administratif et technique le transfert des compétences « eau » et « assainissement ».

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2016.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER l'opération décrite ci-dessus relative à l'anticipation et la préparation du transfert à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez des compétences « eau » et « assainissement » pour un coût estimé à 128 000 euros hors taxes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016
Publication : 19/12/2016

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à déposer officiellement un dossier de demande d'aide dans le cadre de l'appel à projets « gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau » et de solliciter le concours de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 80 % des dépenses prévisionnelles.

Article 4 :

D'AUTORISER monsieur le président à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse l'autorisation dérogatoire d'engager l'étude avant la notification de la subvention.

Article 5 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Signé : Vincent Morisse, président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016

Publication : 19/12/2016